

Envoyé en préfecture le 03/07/2014

Reçu en préfecture le 03/07/2014

Affiché le

04/07/14 SLO

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juin 2014
N° 59/2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE le trente juin

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 juin 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CATTANI J. L., CHAIB J., DIBON C., GALLEGO G., HAMEL E., KOENIG S., MANTONNIER D., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A.

EXCUSEES : CERONI J., LEGROS N.

ABSENTS : CHABANY S., GALVEZ M.

PROCURATIONS : BARET E. à CHAÏB J., CAILLAT G. à NIVON J., DIETRICH F. à VITINGER A., MENDEZ M. à CATTANI JL., ZABONI S. à MILLET G., ZANNI B. à MILET F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

AUTORISATION DU MAIRE A DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Gérard MILLET, adjoint à l'urbanisme, rappelle que la commune projette la construction d'un restaurant scolaire, sise 24 chemin des Gonnardières (à proximité de l'école élémentaire des Gonnardières).

A l'issue d'une consultation, Futur A a été sélectionné pour établir le projet définitif.

Le restaurant scolaire accueillera les repas méridiens pour 3 écoles, les activités avant ou après repas pour les 2 écoles primaires et le portage des repas à domicile.

L'espace de restauration prévoit une séparation avec d'un côté les classes élémentaires (80 places) et de l'autre les classes maternelles (60 places), soit un total de 140 places.

Il s'agit à présent d'autoriser le Maire à déposer la demande de permis de construire, afin de voir si le projet est réalisable en l'état actuel.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à déposer le permis de construire, et signer tous les documents relatifs à ce projet.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 3 juillet 2014

